



**MAIRIE DE
VILLEVEYRAC**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
4 JUILLET 2022 à 18 HEURES 30**

L'an deux mille vingt et deux, le quatre juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : MORGO C. GUIRAO F. PEYSSON S. RUBIO A. JACQUEL D. GRANDSIRE D. MOUNERON C. VALETTE J. MALAISE M. DANTAN D. DAUTHERIBES ML. DE NITTO J. VALLAT S. DECOBERT V. MARQUES E. SERRE B. PUECH S. LAUS F. JULIEN E.

Étaient absents : GRANIER S. DE LA TORRE J. MICHELON C. MARTINEZ E. GARCIA M. FOUREAU J. DURAND ML. SEVERAC JM.

Procurations : FOUREAU J à DECOBERT V
DE LA TORRE J à RUBIO A
GRANIER S à VALLAT S

Secrétaire de séance : DAUTHERIBES ML

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 07 juin 2022
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Délégation du Conseil municipal au maire (art L2122-22)
4. Désignation d'un coordonnateur communal - recensement de la population 2023
5. Mise en place d'astreintes financières pour les infractions d'urbanisme
6. Autorisation signature – avenant n°1 – convention d'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'Énergie
7. Éclairage public : interruption de l'éclairage public pour une partie de la nuit
8. Approbation règlements intérieurs alae-alsh et espace jeunes

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/06/2022

Le procès-verbal de la séance du 07 juin 2022 a été approuvé à l'unanimité.

2- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

DAUTHERIBES Marie-Louise

3- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En vertu de l'article L2122-22, Le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations reçues, ainsi qu'il est prévu à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision du Maire relative une souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la caisse d'Épargne.

4 - DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023

Le conseil municipal désigne Madame BROUZET Géraldine en tant que coordonnateur principal chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.



Rapporteur : Monsieur Le Maire – A l'unanimité

5 - MISE EN PLACE D'ASTREINTES FINANCIERES POUR LES INFRACTIONS D'URBANISME

Le conseil municipal instaure sur le territoire de la commune de VILLEVEYRAC la mise en place d'astreintes financières pour les infractions d'urbanisme dans la limite des 25 000€ au total.

Rapporteur : Madame GRANDSIRE D – A l'unanimité

6 - AUTORISATION SIGNATURE – AVENANT N°1 – CONVENTION D'HABILITATION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Hérault Énergie propose aux communes une mutualisation des économies d'énergies réalisées sur leurs installations d'éclairage public ainsi que dans leurs bâtiments.

Le conseil municipal approuve les termes de l'avenant n°1 de la convention d'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

Rapporteur : Monsieur Le Maire – A l'unanimité

7 - ECLAIRAGE PUBLIC : INTERRUPTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC POUR UNE PARTIE DE LA NUIT

Le conseil municipal approuve l'extinction de l'éclairage public aux heures suivantes :

- de 1h00 à 5h00 du lundi au dimanche sur l'ensemble de la commune
- de 23h00 à 5h00 du lundi au dimanche (poste mairie)

Des modulations d'horaires seront effectuées lors de l'organisation de manifestations.

Rapporteur : Monsieur Le Maire – A l'unanimité

8 - APPROBATION REGLEMENTS INTERIEURS ALAE-ALSH ET ESPACE JEUNES

Le conseil Municipal approuve les règlements des structures du service enfance jeunesse.

Rapporteur : Madame PEYSSON S – A l'unanimité

Plus de questions à l'ordre du jour.

La séance est levée.

Le Maire
Christophe MORGO